

Arabie saoudite - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

DERNIÈRE MINUTE

Situation sécuritaire

Date de mise en ligne le : 27 février 2026 Date de mise à jour le : 24 avril 2026

Compte tenu de la situation régionale, il demeure déconseillé aux Français de se rendre en Arabie Saoudite, sauf raison impérieuse.

Il est conseillé aux Français de passage ou résidant en Arabie Saoudite de suivre strictement les consignes diffusées par les autorités locales.

Les aéroports du pays sont ouverts et des vols quotidiens vers l'Europe sont assurés mais toutes les compagnies européennes n'ont pas repris leurs vols et des annulations et reports de vols peuvent survenir. Aussi, les voyageurs sont invités à anticiper ces éventuelles perturbations et à rester en contact régulier avec leur compagnie aérienne.

Par ailleurs, pour les Français de passage déjà présents sur le territoire saoudien, il est fortement conseillé de s'inscrire sur le fil d'ARIANE.

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

DERNIÈRE MINUTE

Sécurité maritime en Mer Rouge et dans le détroit de Bab-el-Mandeb

Date de mise en ligne le : 01 octobre 2025 Date de mise à jour le : 04 mars 2026

Compte tenu des menaces visant les bâtiments civils qui passent par le détroit de Bab-el-Mandeb et d'activités militaires en Mer Rouge et dans le nord du Golfe d'Aden, il est instamment recommandé aux navigateurs de plaisance de reporter *sine die* leurs déplacements dans cette zone.

En outre, une recrudescence récente des actes de piraterie le long des côtes de la Somalie a été enregistrée et est susceptible d'affecter les bateaux ayant besoin de faire d'escale dans la région.

En cas de présence dans la zone, il est recommandé de se signaler le plus tôt possible auprès de la cellule de permanence de l'Autorité française dans cette zone maritime : État-major ALINDIEN COMFOR EAU – cellule MICA OI : par téléphone (+971 265 74 265) ou par courriel à alindien-comfor-eau-mica-io.contact.fct@intradef.gouv.fr.

Voir également la fiche Piraterie maritime.

DERNIÈRE MINUTE

Vaccin anti-meningococcique

Date de mise en ligne le : 01 octobre 2025 Date de mise à jour le : 27 février 2026

A partir du 1er Février 2025, la vaccination contre les infections invasives à méningocoques avec un vaccin quadrivalent (ACWY) est obligatoire pour tous les pèlerins effectuant la Oumra ou le pèlerinage, qu'ils soient :

- En possession d'un visa Oumra ou Hajj
- En possession d'un visa tourisme mais qui se rendent à la Mecque ou Médine pour effectuer une Oumra.

En cas de contrôle, toutes les personnes séjournant sur les lieux saints doivent pouvoir présenter une preuve de vaccination.

Dès lors, un justificatif de vaccination (carnet de vaccination, certificat médical) sera exigé à l'aéroport pour toute personne se présentant sur le territoire saoudien avec le statut de pèlerin.

Pour rappel, cette vaccination doit être réalisée au-moins 10 jours avant le départ.

Plus d'informations à la rubrique santé.

Sécurité

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance



Dernière actualisation le 25/03/2026, information toujours valable à la date du jour

Zones formellement déconseillées (en rouge sur la carte sécuritaire)

- La zone frontalière d'une vingtaine de kilomètres de profondeur dans les provinces du Najran, d'Assir et du Djizan.

Compte tenu de la situation régionale, les zones ci-dessous sont déconseillées sauf raison impérative (en orange sur la carte sécuritaire)

- La ville et la province de Riyad.

- Les provinces orientales du pays.
- les régions de Kharj et de Shaybah.

Zones déconseillées sauf raison impérative (en orange sur la carte sécuritaire)

- Les localités de Mouawiya (également appelée Al Awamiyah) et de Qatif (au nord de Ad Dammam). Cette zone a été le théâtre de troubles sérieux à l'ordre public. De nouveaux troubles demeurent possibles.
- La région d'Al Qassim, y compris la ville de Bouraïdah. Cette région a été le théâtre d'attaques terroristes visant les forces de sécurité saoudiennes ces dernières années.
- L'ensemble de la zone frontalière avec l'Irak. Compte tenu de l'instabilité sécuritaire en Irak (pays formellement déconseillé), il est recommandé de limiter les déplacements dans cette zone frontalière aux raisons impératives.
- L'ensemble de la zone frontalière avec le Yémen sur une profondeur d'une centaine de kilomètres et englobant les villes de Khamis Mouchaït et d'Abha. Compte tenu du conflit au Yémen et de la possible reprise de tirs de missiles et de drones vers le territoire saoudien en raison du non renouvellement de la trêve le 2 octobre 2022, il est recommandé de limiter les déplacements dans cette zone aux motifs impérieux.

Le reste du territoire est en vigilance renforcée (en jaune sur la carte sécuritaire)

Risques encourus et recommandations associées

Risque terroriste

Le risque terroriste reste présent en Arabie saoudite. Les ressortissants français sont appelés à faire preuve de la vigilance maximale.

Des arrestations, des saisies d'armes et de munitions sont régulièrement opérées par les autorités.

Les intérêts étrangers, et notamment français, ont été la cible d'attaques en 2020 et 2021 et font l'objet de menaces terroristes réitérées.

Le 30 décembre 2021 à Djeddah, un véhicule du Rallye Dakar 2022, occupé par un équipage de cinq Français, a été touché par une explosion, blessant grièvement le conducteur de la voiture. Le parquet national antiterroriste français, qui a ouvert une enquête préliminaire du chef de tentative d'assassinats en relation avec une entreprise terroriste, a conclu à un acte délibéré de pose d'un engin explosif improvisé.

Le 29 octobre 2020, le consulat général de France à Djeddah a subi une agression au couteau qui a visé un vigile, employé d'une société de sécurité. La cérémonie annuelle commémorant la fin de la Première Guerre mondiale, organisée à Djeddah le 11 novembre 2020, a quant à elle été la cible d'une attaque à l'engin explosif causant des blessures sévères parmi les participants.

Les Français qui se rendent en Arabie saoudite doivent prendre les mesures adéquates concernant leur sécurité personnelle et faire preuve de la vigilance maximale.

Conflit au Yémen - risque d'attaque aérienne

L'Arabie saoudite a subi, entre janvier 2015 et la fin mars 2022, plus d'un millier de tirs de missiles et de drones explosifs en provenance du Yémen qui visaient généralement des sites stratégiques. Ces tirs concentrés en premier lieu sur le sud du pays, frontalier avec le Yémen, ont également visé les grandes métropoles (Djeddah, Riyad, Dammam). Ils ont été en général interceptés par la défense antiaérienne saoudienne mais ces interceptions ont entraîné la chute de débris dangereux.

Depuis la trêve conclue entre les parties en conflit au Yémen, sous l'égide des Nations Unies en mars 2022, les tirs de missiles ou de drones en direction du territoire saoudien se sont raréfiés. Pour autant, cette trêve n'a pas été officiellement renouvelée en octobre 2022.

Depuis le 7 octobre 2023, des missiles et des drones sont ainsi tirés régulièrement par les Houthis depuis les massifs montagneux du Yémen afin de frapper le territoire israélien. Certains d'entre eux survolent le territoire saoudien. Il est à noter que des hostilités se poursuivent ponctuellement dans les zones frontalières avec le Yémen. Dans ce contexte, il reste recommandé de se tenir à l'écart des infrastructures sensibles et d'éviter de se rendre dans les zones frontalières avec le Yémen.

En cas d'alerte, il convient de suivre les consignes suivantes :

- Rester à l'abri dans la zone la plus solide des bâtiments et le plus éloigné possible des vitres.
- Ne pas sortir, notamment pour filmer.
- Ne pas toucher aux éventuels débris à terre qui pourraient être très corrosifs.

Situation régionale

La montée des tensions régionales peut avoir des répercussions sur la situation en Arabie Saoudite. L'évolution de la situation dans la région doit faire l'objet d'une attention constante et soutenue.

Sécurité routière

La conduite en Arabie saoudite présente un risque significatif pour les voyageurs étrangers. Les grandes villes, en particulier, disposent de voies rapides où la conduite est dangereuse en raison de la vitesse, d'incivilités et d'une application très inégale du code de la route. L'Arabie saoudite enregistre ainsi chaque année plusieurs milliers de décès dus à des accidents de la route.

Il est recommandé aux ressortissants français qui effectuent un court séjour en Arabie saoudite de faire preuve de la plus grande prudence, voire de faire appel aux services d'un chauffeur local. Il est recommandé de ne pas conduire par temps de pluie. Pour plus de détails, se référer à l'onglet Infos utiles/Transports.

Les consignes suivantes sont valables pour l'ensemble du pays, et doivent être respectées :

- Éviter les rassemblements publics et les lieux non sécurisés.
- En cas de déplacement dans le pays, ne pas circuler seul, se renseigner sur l'itinéraire et les conditions de sécurité du lieu de séjour.
- Rester à proximité des grands axes de circulation et ne pas s'éloigner des villes.
- Privilégier le stationnement des véhicules dans des lieux sécurisés, éviter les lieux isolés. Éviter tout signe distinctif identifiant les véhicules comme appartenant à des étrangers.
- Adopter un comportement discret et respecter les us et coutumes locales (voir la rubrique « Infos utiles »).
- Prendre garde à la petite délinquance, encore rare mais tendant à se banaliser.
- Conserver sur soi les coordonnées de l'ambassade de France à Riyad et du consulat général de France à Djeddah .

Les ressortissants français sont également invités à s'informer de l'actualité générale et locale avant tout déplacement dans le pays. Avant le départ, il leur est conseillé de laisser à leurs proches des indications précises sur leur itinéraire, leur destination et le programme de leur voyage. Il est également vivement recommandé de s'enregistrer sur le fil d'Ariane.

Navigation en mer

La navigation dans la mer Rouge et l'océan Indien en général demeure dangereuse, notamment à cause d'actes ponctuels de piraterie et d'une hausse significative des tensions sur le plan régional. Compte tenu des menaces visant les bâtiments civils qui passent par le détroit de Bab-el-Mandeb, d'activités militaires en Mer Rouge et dans le nord du Golfe d'Aden, il convient d'éviter la navigation de plaisance dans ces zones à forts risques.

Il est impératif de signaler tout projet de déplacement par voie maritime dans la région et de rejoindre la coopération navale volontaire en transmettant sa position et ses intentions à :

- État-major ALINDIEN COMFOR EAU – cellule MICA OI : par téléphone (+971 265 74 265) ou par courriel à alindien-comfor-eau-mica-io.contact.fct@intradef.gouv.fr
- Ambassade de France auprès du Royaume d'Arabie saoudite, par téléphone : +966 50 528 27 15 ; + 966 59 379 9903 ; + 966 59 379 9904

Pour toute navigation maritime dans le monde, il convient de joindre le MICA Center (Maritime Information Cooperation and Awareness - Indian Ocean) afin de prendre connaissance de la Coopération Navale Volontaire :

- MICA Center : par téléphone (+33 298 14 99 17) ou par courriel à mica-watchkeeper.fct@def.gouv.fr

La navigation en mer Rouge et dans l'océan Indien en général demeure dangereuse, notamment à cause d'évènements ponctuels engageant la sécurité des équipages et des évolutions de la situation régionale.

Consulter également la fiche consacrée à la Piraterie maritime.

Recommandations complémentaires

- Avant le départ, vérifier auprès de son agence de voyage ou de son correspondant en Arabie saoudite que rien ne s'oppose au voyage.
- Consulter régulièrement ce site « Conseils aux voyageurs ».
- Garder avec soi les coordonnées de l'ambassade de France à Riyad et du consulat général de France à Djeddah.
- Prendre garde à la petite délinquance, encore rare mais tendant à se banaliser.
- De manière générale, **il est recommandé de faire preuve de la plus grande vigilance, en particulier lors des déplacements, et d'éviter les lieux de rassemblement.**
- Il convient d'**éviter d'exprimer des opinions que les autorités saoudiennes pourraient considérer comme portant atteinte à l'ordre public, y compris sur les réseaux sociaux.**

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

RAPPEL

- Pour pouvoir entrer et sortir sans encombre du territoire saoudien, tout voyageur doit impérativement disposer d'un passeport dont la durée de validité dépasse d'au moins six mois la fin du séjour.

- Les voyageurs sont invités à respecter strictement la durée et le nombre d'entrées octroyées par les autorités consulaires saoudiennes. Dans le cas contraire, des difficultés peuvent surgir au moment des contrôles aux frontières saoudiennes et des pénalités de 100 SAR/jour pourront être appliquées pour tout dépassement de séjour. En outre, ces difficultés se traduisent généralement par l'impossibilité d'embarquer à bord de l'avion et la perte du billet.

Visa

Visa de court séjour

L'Arabie saoudite propose aux ressortissants de 65 pays, dont la France, un service de visa électronique pour motif touristique.

Pour autant, il est recommandé aux Français souhaitant effectuer un voyage touristique en Arabie Saoudite d'obtenir en ligne, avant leur déplacement, un visa électronique via le site Visit Saudi.

Les autorités saoudiennes ne délivrent pas de visas aux détenteurs de passeports sur lesquels figurent des visas ou des tampons israéliens.

Dans tous les cas, les visiteurs doivent être en mesure, à l'arrivée, de présenter les justificatifs obligatoires, notamment en matière de couverture médicale.

Visa de transit

Selon la compagnie et l'itinéraire empruntés, certains passagers en transit en Arabie saoudite sont exemptés de visa de transit. Les autorités saoudiennes peuvent cependant exiger un visa à l'arrivée pour les passagers en transit. Il faut en conséquence prévoir le délai et les fonds nécessaires à cette démarche. Il est également possible de demander un e-visa en ligne avant le départ vers l'Arabie saoudite. Toutes les informations officielles se trouvent sur le site Visit Saudi.

Stopover visa (Flynas et Saudi Arabia Airlines uniquement)

Ce visa gratuit permet de se rendre en Arabie saoudite pour transiter vers un autre pays, entrer en Arabie saoudite pour faire la Omra ou encore faire du tourisme.

Les conditions à remplir :

- Voyager avec l'une des deux compagnies aériennes saoudiennes : Flynas ou Saudi Airlines uniquement
- Rester sur le territoire saoudien moins de 96 heures

Modalités d'obtention :

- la demande de visa doit être introduite en même temps que l'achat du billet
- la demande peut être introduite jusqu'à 90 jours avant le voyage
- le visa est délivré sous 4 heures maximum

Visa pour motif religieux

L'entrée sur le territoire saoudien pour motif religieux nécessite l'obtention d'un e-visa accessible sur le site Visit Saudi. Le e-visa permet de combiner le petit pèlerinage (Omra) avec un séjour touristique.

Pour la Omra, en plus du visa, il convient de s'inscrire sur la plateforme Nusuk et de consulter la brochure 2024 dédiée au pèlerinage.

Pour le pèlerinage Hajj, il existe un visa et une procédure spécifiques, décrits dans la brochure 2024 dédiée au pèlerinage.

Visa d'installation (long séjour)

Toute demande de visa professionnel doit être garantie par un répondant (« sponsor ») saoudien ou un expatrié résidant dans le pays. Les étrangers résidant en Arabie Saoudite dépendent d'un répondant et doivent disposer d'une carte de séjour (« iqama »). Le visa d'installation doit être demandé en dehors d'Arabie saoudite et permet l'obtention de l'iqama après l'arrivée sur le territoire saoudien. En sus de l'iqama, l'employeur devra également faire les démarches de visa « exit-re entry », qui seul permettra une entrée/sortie du territoire saoudien.

Toutes les informations relatives à la situation des résidents étrangers, toutes les mises à jour de leur situation se font sur l'application Absher.

Il arrive que l'employeur conserve le passeport de l'employé. Ce dernier ne peut quitter définitivement l'Arabie saoudite que si son employeur demande pour lui et obtient un visa de sortie définitif (final exit). La détention d'un second passeport est interdite. Dans ces conditions, il peut être difficile de quitter le pays en cas de litige avec un particulier ou une entreprise saoudienne.

Règlementation douanière

A l'arrivée en Arabie Saoudite, les bagages sont généralement inspectés dans le détail. Il convient de respecter les interdictions sur l'importation de certains biens (voir la rubrique « us et coutumes »), pour éviter leur confiscation et une fouille pénible.

L'introduction de drones de loisir n'est pas autorisée et leur utilisation locale est strictement encadrée. Tout drone non autorisé préalablement sera confisqué et son détenteur pourra faire l'objet de poursuites. Informations en suivant ce lien [GACA](#).

Pour tout renseignement complémentaire, il est recommandé de contacter l'ambassade d'Arabie Saoudite en France.

Séjour

Lorsqu'ils s'installent en Arabie Saoudite, les ressortissants français sont instamment invités à effectuer les formalités d'inscription consulaire auprès de l'ambassade de France à Riyad (dont la circonscription consulaire inclut outre Riyad, les gouvernorats de Hail, Qassim et la province orientale : Dammam, Al Khobar, Jubail) ou du consulat général de France à Djeddah (dont la circonscription consulaire inclut également les gouvernorats de Tabouk, Al Jouf, Médine, La Mecque, Djeddah, Al Baha, Assir, Jizan, Najran, et de la frontière nord).

Dans tous les cas, il est recommandé aux ressortissants français, qu'ils soient de passage ou en résidence, de détenir les coordonnées des services consulaires au cours de leur séjour en Arabie Saoudite. Il leur est demandé d'informer au plus vite l'ambassade de France à Riyad ou le consulat général à Djeddah de tout incident dont ils pourraient avoir connaissance, ce qui permet, le cas échéant, d'évaluer la situation et d'adapter le dispositif de sécurité pour la communauté française.

Mesures relatives à la Covid-19

Depuis le 13 juin 2022, le respect des mesures barrières (masque facial, distanciation) et la présentation d'une preuve d'immunisation (application Tawakkalna ou certificat de vaccination) ne sont plus requis pour l'accès aux espaces publics, aux transports en commun ou aux lieux de travail dans le royaume.

S'agissant des voyageurs entrant dans le pays, aucune vaccination ni test PCR ne sont exigés.

Tous les voyageurs titulaires de visas de court séjour doivent impérativement souscrire une assurance médicale couvrant les éventuels frais médicaux qu'ils engageraient et être en mesure de la présenter à leur arrivée.

Il reste cependant recommandé d'être en possession d'un certificat de vaccination en anglais ou traduit en arabe, ce dernier pouvant être exigé en cas d'admission dans un établissement hospitalier ou à l'occasion d'une consultation médicale.

Santé

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

L'Arabie Saoudite dispose d'excellentes structures médicales.

La délivrance et le renouvellement de la carte de séjour (« iqama ») sont conditionnés au résultat négatif de tests VIH et d'hépatite imposés par les autorités locales.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les voyageurs en provenance de zones d'endémies et fortement recommandée pour tous les autres voyageurs. La présentation du carnet de vaccinations internationales peut être exigé dans tous les cas ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Méningite ACWY** : en cas de séjour pendant la saison sèche (habituellement hiver et printemps) ou d'épidémie signalée ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Mpox** : en cas d'exposition à risque.

Vaccinations avant le départ pour un pèlerinage à La Mecque ou Médine :

- Méningite ACWY : obligatoire pour l'obtention des visas pour le pèlerinage en Arabie saoudite, à réaliser au moins 10 jours avant le départ ;
- Fièvre jaune et poliomyélite : obligatoire en cas de provenance d'un pays où il existe un risque de transmission ;
- Hépatite A et fièvre typhoïde ;
- Grippe ;
- COVID 19 ;
- Pneumocoque : chez les personnes de plus de 65 ans ou en cas de comorbidités.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Un nombre élevé de cas de dengue est signalé dans la région de Djeddah, près de La Mecque.

Paludisme

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Le risque de paludisme existe dans l'ouest et dans certaines régions du sud de l'Arabie saoudite.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Autres maladies

Coronavirus MERS-CoV

Les coronavirus sont une vaste famille de virus susceptibles de provoquer un large éventail de maladies chez l'humain, du rhume banal jusqu'à une atteinte respiratoire sévère. Concernant le Mers CoV, la présentation la plus fréquente associe de la fièvre et une infection pulmonaire qui peut être sévère. Des formes mortelles sont possibles. Il n'existe pas de vaccin.

Les mesures classiques d'hygiène sont recommandées :

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique ;

- Éviter le contact avec les animaux en particulier avec les chameaux et les dromadaires ainsi que la consommation de viande de chameau ou lait de chamelle ;
- Éviter les grands rassemblements ainsi que tout contact rapproché avec des personnes malades.

En cas de survenue de forte fièvre, de toux et/ou de difficultés respiratoires, y compris après le retour consulter un médecin en urgence ou contacter le Samu (15).

Pour toute information complémentaire, consulter la rubrique risques sanitaires ainsi que les sites internet du ministère de la santé et de l'Organisation mondiale de la Santé.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Grippe aviaire ou zoonotique

Le terme regroupe l'ensemble des infections de type grippal causées par différents virus influenza d'origine animale (oiseaux sauvages, volailles, porcs). La survenue de cas chez l'être humain est exceptionnelle. La transmission résulte soit d'un contact direct notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées. Les symptômes sont similaires à ceux de la grippe saisonnière (fièvre, toux, courbatures...) mais peuvent se compliquer de difficultés respiratoires, de troubles digestifs, d'atteintes neurologiques, voire de décès.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

L'Arabie saoudite connaît quelques cas isolés de grippe aviaire.

MPOX

Le mpox (anciennement variole du singe) est une maladie virale qui se transmet par contact rapproché avec une personne infectée via notamment des lésions cutanées, des fluides corporels, des objets contaminés ou encore des gouttelettes respiratoires (postillons). La maladie est caractérisée le plus souvent par l'association de fièvre, de courbatures et d'une éruption cutanée. Des formes graves voire mortelles sont possibles, notamment chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes immunodéprimées.

Avant le départ en zone endémique, la vaccination peut être indiquée pour les voyageurs les plus à risques. L'application des mesures de prévention est essentielle : hygiène des mains, évitement de contacts physiques rapprochés avec des personnes infectées ou susceptibles de

l'être, absence de contact avec des animaux malades ou des objets potentiellement contaminés. En cas de contact à risque, il est recommandé de consulter un médecin.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé publique France, le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la santé.

Méningites à méningocoques

Il s'agit d'une infection très grave voire mortelle due à une famille de bactérie appelé méningocoques, qui atteint les enveloppes du système nerveux. La transmission entre individus se fait par l'intermédiaire de gouttelettes et sécrétions respiratoires, lors d'un contact prolongé. Des épidémies régulières sont observées en Afrique sub-saharienne notamment pendant la saison sèche (de novembre à juin). Les symptômes associent fièvre, maux de tête et du cou intenses, vomissements, léthargie, voire troubles de la conscience et coma. L'apparition de taches rouges sur la peau (purpura) d'extension rapide constitue un signe de gravité imposant une prise en charge médicale immédiate. La prévention repose sur la vaccination contre le méningocoque (sérotypes A, C, Y, W135). Il est recommandé de consulter un médecin ou un centre de vaccinations internationales avant tout voyage.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé.

Poliomyélite

La poliomyélite est une maladie très contagieuse due à un virus, transmis principalement par l'intermédiaire d'eau souillée et d'aliments contaminés par les selles. Après une incubation de quelques jours, l'infection est souvent bénigne voire asymptomatique mais dans de rares cas, elle peut entraîner une paralysie aiguë parfois irréversible, notamment des membres inférieurs. La paralysie des muscles respiratoires peut être mortelle. Il n'existe pas de traitement curatif et seulement des soins symptomatiques. La prévention repose sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;

- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Réseau routier

De manière générale, le réseau routier est bon, en particulier dans les grandes villes. Les habitudes de conduite peuvent toutefois être dangereuses. Le port de la ceinture est obligatoire. Le véhicule doit être assuré. Il est vivement recommandé de souscrire une assurance tous risques, compte tenu des dispositions de la loi saoudienne (le conducteur paie le « prix du sang » s'il est responsable de blessures graves ou du décès d'un tiers).

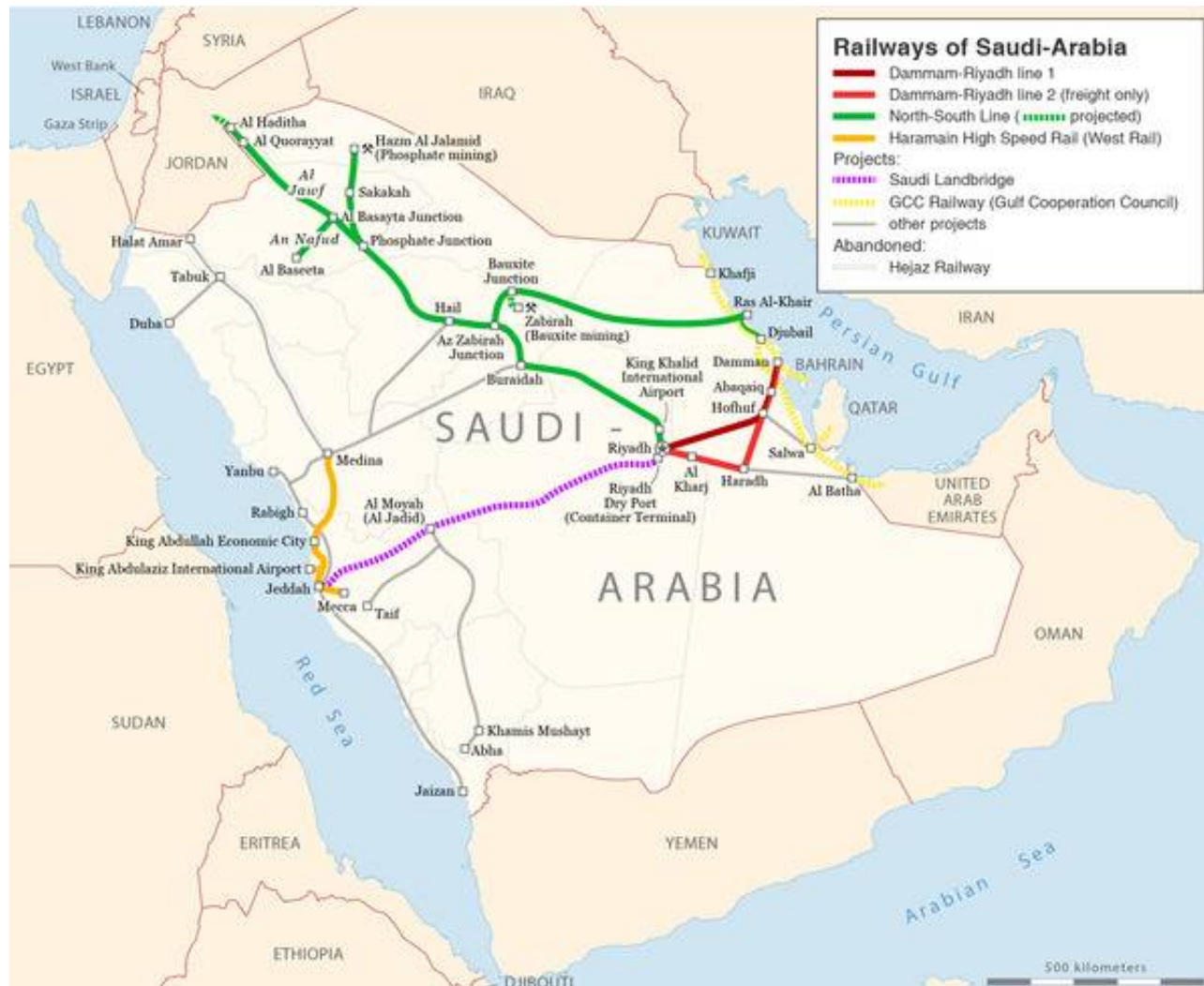
En cas d'accident, il convient d'appeler la police (tél. : 993) ainsi que le central d'appel pour les accidents de la route impliquant des véhicules assurés (NAJIM : 92 0000 560) et de prendre le nom et l'adresse du conducteur tiers ainsi que le numéro d'immatriculation de son véhicule. Il est important de ne prendre aucun engagement et de ne procéder à aucun paiement, ni d'offrir aucune promesse de paiement avant l'arrivée des forces de l'ordre. S'il est responsable de la mort d'un tiers, le conducteur est systématiquement incarcéré pour une période variable. Pour les

accrochages sans gravité, un arrangement est souvent possible.

Les véhicules accidentés (même légèrement) doivent impérativement rester immobilisés jusqu'à l'arrivée de Najim et de la police.

Réseau ferroviaire

Trois lignes (3700 km) permettent de se déplacer en train : Une ligne de train à grande vitesse assure la liaison La Mecque – Djeddah - Médine.



Transport aérien

La police saoudienne assure la sécurité dans les aéroports avec une vigilance particulière. Sur les lignes intérieures, le transport est assuré dans de bonnes conditions par la compagnie nationale Saudia et plusieurs compagnies privées.

Us et coutumes

Certaines règles sociales et religieuses doivent être respectées :

- L'importation et la consommation d'alcool et de viande de porc sont totalement interdites en Arabie Saoudite. Les produits culturels importés (livres, DVD, revues, etc.) doivent être compatibles avec les normes locales de la décence.
- Le port d'une « abaya » (longue robe couvrant tout le corps) ne constitue plus une obligation pour les étrangères. Il est cependant recommandé aux femmes de porter des vêtements amples et d'éviter les manches courtes et les robes au-dessus du genou.
- Les hommes doivent porter des pantalons et éviter les shorts ou les bermudas.
- L'islam est la seule religion autorisée en Arabie Saoudite. Toutes les manifestations d'appartenance à d'autres religions (pratique, prosélytisme, symboles, etc.) sont interdites.
- Seules les personnes de confession musulmane sont autorisées à se rendre à La Mecque dont l'accès reste strictement contrôlé. Concernant Médine, l'accès à la mosquée du Prophète est interdit aux personnes qui ne sont pas de confession musulmane.
- Pendant le mois de Ramadan, les voyageurs doivent accorder une importance particulière au respect des us et coutumes saoudiens.
- Les Saoudiens respectent scrupuleusement la période de jeûne. Il est alors totalement interdit de manger, de boire ou de fumer en public, sous peine d'arrestation et d'expulsion. Les femmes doivent prêter une plus grande attention à leur tenue vestimentaire.
- Certains aspects de la vie privée sont considérés comme des délits de mœurs (adultère, homosexualité, etc.), lourdement punis.
- Il est recommandé d'éviter les gestes d'affection explicites en public ou tout comportement pouvant être interprété comme une atteinte aux bonnes mœurs.
- L'union libre est illégale en Arabie saoudite, y compris pour les touristes. Les femmes enceintes non mariées s'exposent à des poursuites pénales, peuvent rencontrer des difficultés importantes au cours de leur suivi médical et pour déclarer leur nouveau-né à l'état civil saoudien (risque de poursuites).
- Les parents d'un nouveau-né ne peuvent quitter leur territoire tant que l'enfant n'a pas été enregistré sur Absher.
- La consommation et le trafic d'alcool ou de drogue exposent aussi à des sanctions sévères.
- Il est interdit de photographier ou de filmer les bâtiments du gouvernement, les policiers et militaires, les emprises militaires, voir le site de l'Autorité générale de régulation des médias (GCAM)

Déclarations publiques et critiques :

- Il est fortement déconseillé d'exprimer des opinions que les autorités saoudiennes pourraient considérer comme portant atteinte à l'ordre public, notamment en postant des commentaires sur les réseaux sociaux formulant des critiques envers les institutions saoudiennes, en particulier la famille royale, les symboles de l'État, la culture, les croyances et la religion, ou toute déclaration politique pouvant porter atteinte aux bonnes relations extérieures du Royaume.
- Par ailleurs, toute forme d'expression dans l'espace public peut être perçue comme politique. Les drapeaux et bannières sont proscrits ; le port de vêtements avec des slogans politiques est interdit.
- Des sanctions pouvant aller jusqu'à de lourdes peines d'emprisonnement peuvent être prononcées pour certaines prises de positions ou opinions, y compris pour des messages anciens publiés sur les réseaux sociaux hors de l'Arabie saoudite.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Visas d'affaires

Entrée en Arabie saoudite

Les voyageurs d'affaires se rendant en Arabie saoudite doivent présenter un passeport en cours de validité (validité d'au moins 6 mois au moment du voyage) muni d'un visa d'entrée en Arabie saoudite.

Les demandes de visas business sont initiées depuis l'Arabie saoudite par la société invitante, dite sponsor du demandeur. Une fois l'accord obtenu, les demandeurs doivent se rapprocher de l'une des agences accréditées par le consulat d'Arabie saoudite à Paris pour constituer leur dossier de demande de visa.

Séjour en Arabie Saoudite

Les voyageurs d'affaires sont invités à respecter strictement la durée et le nombre d'entrées octroyées par les autorités consulaires saoudiennes, faute de quoi des difficultés peuvent surgir au moment des contrôles aux frontières saoudiennes.

Ces difficultés doivent être gérées par le sponsor du voyageur en Arabie saoudite. L'ambassade de France à Riyad et le consulat général de France à Djeddah n'ont que peu de pouvoir en la matière.

Délai d'obtention

Variable, jusqu'à trois semaines ou davantage.

Réseaux de télécommunications

Internet est omniprésent en Arabie saoudite, en ADSL et en 5G presque partout (y compris le long des grands axes routiers qui traversent le pays, pourtant largement désertique), et en fibre optique dans les grandes villes. Les débits y sont excellents, y compris entre la France et l'Arabie saoudite. De nombreux sites font l'objet de restrictions d'accès. Néanmoins les sites « grand public » (Google, Facebook, Youtube, Hotmail, Yahoo, Amazon, etc. et la messagerie en général) sont accessibles.

L'utilisation d'un VPN (Réseau privé virtuel) est interdite et peut déboucher sur des poursuites. La plupart des VPN sont bloqués.

Avec un mobile français en itinérance ("roaming"), le taux de couverture est excellent, mais ce type d'utilisation demeure très onéreux.

Les personnes entrant en Arabie avec un visa de tourisme peuvent se procurer une carte SIM en arrivant à l'aéroport.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Arabie saoudite.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Ambassade de France - Quartier diplomatique

P.O. Box 94009 Riyad 11696

ARABIE SAOUDITE

Tél. : +966 11 434 41 66

Site internet.

Courriel : M. Samuel MENARD

samuel.menard@dgtresor.gouv.fr

Business France

Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

Ambassade de France en Arabie saoudite

Diplomatic Quarter

P.O. Box 94009

Riyadh 11693

Courriel : riyad@businessfrance.fr

M. Rachid BOULAQUINE (Directeur Pays)

Tél. : +966 11 488 08 80

CCEF

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils mettent à profit leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Président du Comité Arabie saoudite : - Jean-Philippe Bonnet

Site internet du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France.

CAFS (conseil d'affaires franco-saoudien)

Le CAFS, Conseil d'Affaires Franco Saoudien, fut l'un des premiers conseils d'affaires enregistrés par Décret Royal sous le Conseil Saoudien des Chambres de Commerce en 2003. Il est le premier conseil d'affaires saoudien à recevoir l'autorisation d'ouvrir son adhésion aux entreprises étrangères en 2023.

Association à but non lucratif dépendant de ses membres et de ses activités pour son financement, le CAFS est un groupement économique représentant à la fois les communautés d'affaires saoudiennes et françaises au Royaume d'Arabie Saoudite, et regroupant des entreprises souhaitant opérer en Arabie Saoudite et/ou en France. Il vise également à développer les relations commerciales entre les deux pays.

Site internet du CAFS.

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 16 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Hôpitaux

A Riyad

- Kingdom Hospital : +966 11 275 11 11
- Hammadi Hospital : +966 11 464 33 12
- Consulting Clinic : +966 11 465 91 00

A Djeddah

- Bugshan Hospital : +966 12 669 12 22
- Pharaon General Hospital : +966 12 682 32 00

Numéros d'urgence

- Urgence médicale 997
- Pompiers 998
- Police 999
- Police de la circulation 993
- Electricité : 933

Annuaire des représentations saoudiennes en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France en Arabie Saoudite

Publié le : 05 juin 2025

Coordonnées

Diplomatic Quarter PO Box 94367
Riyadh 11693
Arabie saoudite

24.6846652029, 46.628241277697

+966-11) 51 02 769

+966 5 05 28 27 15

(secondaire)

+966 11 488 03 10

(uniquement en cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture)

+966 11 43 44 179

Liens utiles

[Ambassade de France en Arabie Saoudite](#)



WebRTC : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=riyad>

Courriel : admin-francais.riyad-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Consulat général de France à Djeddah

Publié le : 06 juin 2025 Mis à jour le : 16 avril 2026

Coordonnées

6868 Al Aman – Al Hamra district

Djeddah 23324

Arabie saoudite

21.531171762847, 39.174928300163

(+966-11) 51 02 768

+ 966 12 610 89 10

Liens utiles

[Consulat général de France à Djeddah](#)



Facebook 

Instagram 

Courriel : contact@consulfrance-djeddah.org

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

WebRTC : <https://teletech.fr/webrtcbtn?consulat=djeddah>

Section consulaire de l'Ambassade de France à Riyad

Publié le : 06 juin 2025

Coordonnées

Quartier diplomatique PO Box

Riyad 11693

Arabie saoudite

(+966-11) 51 02 769

+966 11 488 03 10

Permanence en cas d'urgence.

Liens utiles

[La France en Arabie saoudite](#)

X 

Courriel : admin-francais.riyad-amba@diplomatie.gouv.fr

WebRTC

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

Section consulaire de l'Ambassade de France à Riyad

Publié le : 06 juin 2025

Coordonnées

Quartier diplomatique

Riyad 11693

Arabie saoudite

24.684749286678, 46.6282081604

(+966-11) 51 02 769

Liens utiles

[Ambassade de France en Arabie saoudite](#)



Courriel : admin-francais.riyad-amba@diplomatie.gouv.fr

WebRTC

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.